

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE  
SEANCE DU 10 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le dix juillet,

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, président du conseil d'administration.

Nombre de conseillers

- en exercice : 5  
- présents : 5  
- votants : 5

Date de convocation du conseil d'administration : 8 juin 2007.

Présents :

Messieurs André SÉNÉCHEAU Président, Robert GEAY 1<sup>er</sup> vice-président, Jean-Marie PARATTE 2<sup>ème</sup> vice-président, Dominique REANT 3<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Michel BURLLOT, membre du bureau du conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Colonel Patrice BRISSET, Directeur Départemental  
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, Directeur Départemental Adjoint  
Patrick SANCHEZ, Directeur Administratif et Financier

N° B-2007-3-E

**LE BUREAU**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

VU, la délibération n° 2005-1-B du 21 février 2005

VU, la délibération R 2002-3-k du 24 octobre 2002,

VU, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'attribuer au médecin-chef adjoint départemental une indemnité mensuelle sous forme de 18 vacations d'officier, majoré du taux de 2,5, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007.

**OBJET**

**PERSONNEL**

**Médecin chef  
adjoint**

**Indemnités en  
vacations**

Le Président du conseil d'administration,



M. André SÉNÉCHEAU



